

Annexe 3

Extrait du cadre de référence de l'EIAP et du référentiel de compétences cantonal

Les informations ci-dessous sont issues du cadre de référence rédigé par l'établissement cantonal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP). Le groupe d'enfants est constitué de 12 enfants pour les 1-4P, de 15 enfants pour les 5-6P et de 18 enfants pour les 7-8P. Au sein des structures d'accueil parascolaire lausannois, le ratio un adulte pour 12 enfants est appliqué, car lorsque les âges se trouvent mélangés, l'âge du plus petit enfant fait référence.

Tableau 1. Organisation des équipes éducatives - modalités d'encadrement pour l'accueil de jour

Nombre de groupes d'enfants	Professionnel-le	APE
1	1	
2	1	1
3	2	1
4	2	2
5	3	2

Tableau 2. Titres et qualifications du personnel (issu du référentiel de compétences, pp. 14-16)

PROFESSIONNEL·LE DE L'ENFANCE		APE – AUTRE PERSONNEL ENCADRANT (personnel encadrant n'étant pas au bénéfice d'un titre professionnel admis par l'OAJE dans le domaine de l'enfance)
Éducateur·trice de l'enfance ou autres titres admis par l'OAJE	Assistant·e socio-éducatif ou autres titres admis par l'OAJE	Profil APE
<ul style="list-style-type: none"> • titulaire d'un titre d'éducateur·trice de l'enfance diplômé·e ES d'une école supérieure (ES); • titulaire d'un titre d'éducateur·trice social·e diplômé·e ES d'une école supérieure (ES) ; • titulaire d'un bachelors en travail social d'une haute école spécialisée (HES) ; • titulaire d'un bachelors en enseignement primaire 	<ul style="list-style-type: none"> • titulaire d'un certificat fédéral de capacité d'assistant·e socio-éducatif (CFC ASE) ; • bénéficiaire d'une reconnaissance d'équivalence au CFC ASE • bénéficiaire d'une décision de reconnaissance d'un titre étranger délivré par le SEFRI comme valant le titre ci-dessus, conformément à l'art. 69 OFPr ; 	<ul style="list-style-type: none"> • étudiant·e en cours de formation suivant la première année de formation en cours d'emploi en éducation de l'enfance dans une école supérieure (ES) ; • étudiant·e en cours de formation suivant la première année de formation en cours d'emploi bachelors en travail social dans une haute école spécialisée (HES) ;

<p>d'une haute école pédagogique (HEP) ou autre titre équivalent reconnu par la CDIP ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • titulaire d'un bachelor en pédagogie curative clinique et éducation spécialisée délivré par l'Université de Fribourg ; • étudiant·e suivant une formation en cours d'emploi en vue d'obtenir le titre d'éducateur·trice de l'enfance diplômé·e dans une école supérieure ES, s'il ou elle est titulaire d'un diplôme dans le domaine socio-psycho-pédagogique (ou titre jugé équivalent) ou d'un certificat fédéral de capacité d'assistant·e socio-éducatif (CFC ASE); • bénéficiaire d'une décision de reconnaissance d'un titre étranger délivrée par le SEFRI selon l'art. 69 OFPr ou Swiss universities pour les titres des HES ; • titulaire d'anciens diplômes d'éducateur·trice de l'enfance ou d'éducateur·trice spécialisé·e reconnus par l'autorité cantonale compétente ou la CDIP ; • bénéficiaire d'une classification 1 ou 2 selon l'ancien régime de reconnaissance des diplômes du SPJ ; • bénéficiaire d'une habilitation à diriger une institution d'accueil collectif selon l'ancien régime de reconnaissance des diplômes du SPJ. 	<ul style="list-style-type: none"> • étudiant·e en cours de formation suivant les deux dernières années d'une formation en cours d'emploi en éducation de l'enfance dans une école supérieure (ES) ; • étudiant·e en cours de formation suivant la 2e , 3e ou 4e année de formation bachelor en travail social en cours d'emploi dans une haute école spécialisée (HES) ; • titulaire d'un titre académique dans un domaine socio-psycho-pédagogique ayant au moins deux années d'expérience éducative ; • bénéficiaire d'une décision de reconnaissance d'un titre étranger délivrée par le SEFRI comme étant équivalent ; • bénéficiaire d'une décision du SEFRI et inscrit dans un processus de mesures de compensation de formation ou de pratique professionnelle en vue de l'obtention d'une équivalence au diplôme HES ou ES prononcée par le SEFRI ; • bénéficiaire d'anciens diplômes (délivrés avant 2003) de jardinière d'enfants ou de nurse. 	<ul style="list-style-type: none"> • personne en procédure de qualification conduisant à l'obtention du CFC d'assistant·e socio-éducatif·ve selon l'art. 32 OFPr ; • bénéficiaire d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'aide en soins et accompagnement ; • personne âgée de 20 ans révolus et au bénéfice d'une expérience éducative attestée auprès d'enfants ou d'une expérience parentale ou en aide en soins pour des enfants, d'au moins 6 mois.
--	---	---

En principe, les APE entreprennent une formation les conduisant à un titre de professionnel·le de l'enfance dans les cinq ans suivant leur engagement.

Tableau 3. Écoles délivrant des formations certifiantes :

Nom	Abréviation	Diplôme	Cursus proposés
-----	-------------	---------	-----------------

Centre professionnel du Nord Vaudois	CPNV	Certificat de capacité d'assistant·e socio-éducatif·ve (enfant 0-12 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apprentissage sur trois ans ✓ Art. 32 avec cursus d'accompagnement en vue de l'examen
École supérieure en éducation de l'enfance	esede	Éducatrice·trice de l'enfance 0-12 ans ES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ À plein temps avec stage sur trois ans ✓ En cours d'emploi sur trois ans ✓ En cours d'emploi pour un passage d'ASE à ES en deux ans ✓ Passerelle pour un diplôme universitaire en lien avec l'enfance ou un diplôme étranger
École supérieure sociale	Essil	Éducatrice·trice social·e ES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ À plein temps avec stage sur trois ans ✓ En cours d'emploi sur trois ans ✓ En cours d'emploi pour un passage d'ASE à ES en deux ans
Association romande pour le perfectionnement du Personnel d'Institutions pour Handicapés	ARPIH	Éducatrice·trice social·e ES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ À plein temps avec stage sur trois ans ✓ En cours d'emploi sur trois ans ✓ En cours d'emploi pour un passage d'ASE à ES en deux ans
Haute école de travail social et de santé	HETSL	Éducatrice·trice sociale HES Animatrice·trice socio-culturel·le	<ul style="list-style-type: none"> ✓ À plein temps avec stage en trois ans ✓ En cours d'emploi sur quatre ans